

Foire aux questions Programme AVAN au secondaire (Apportez votre appareil numérique)

Qu'est-ce que le programme AVAN ?

Le programme AVAN (Apportez votre appareil numérique) est une initiative du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE). Dans le cadre de ce programme, les élèves du secondaire sont invités à apporter leur outil technologique à l'école. Ce programme sera en vigueur à compter de septembre 2020 dans les écoles secondaires de la province.

Quel est l'objectif de ce programme ?

Cette initiative s'inscrit dans la vision du Ministère d'offrir un enseignement personnalisé et de favoriser la collaboration et l'utilisation d'outils technologiques pour permettre aux élèves de mieux développer leurs compétences et leur projet de vie et de carrière. Ce programme a pour but de favoriser les apprentissages et faciliter, à l'aide du même outil, la transition de l'école à la maison. Rappelons qu'un modèle hybride est prévu au secondaire alors que les élèves alterneront entre l'école en présentiel et à distance, dans un effort de diminuer les risques de propagation de la COVID-19.

Est-ce que l'outil technologique est obligatoire au secondaire ?

Oui, les élèves de la 9^e à la 12^e année devront avoir accès à un ordinateur portable à l'école et à la maison. Toutefois, personne ne sera pénalisé. Des ordinateurs portables seront disponibles pour les élèves qui n'en ont pas.

Nous n'avons pas les moyens de payer un outil technologique à notre enfant. Que pouvons-nous faire ?

Un nouveau programme d'aide financière est offert par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick aux familles à moyen et à faible revenu pour leur permettre d'acheter des ordinateurs portables ou des tablettes pour leurs enfants. Les critères d'admissibilité sont décrits dans [ce communiqué du MEDPE](#). Les familles peuvent faire une demande d'aide financière en ligne [ici](#).

Nous n'arrivons pas à remplir le formulaire en ligne. Qui peut nous aider ?

Les parents qui ont de la difficulté à remplir la demande en ligne peuvent demander de l'aide en composant le 506-856-3333 ou par courriel à DSF-SInfo@nbed.nb.ca.

Quel genre d'appareil devons-nous acheter ?

Pour connaître les spécifications de l'ordinateur à acheter, consulter [ce document](#). Il est aussi fortement recommandé que le clavier de l'ordinateur soit français. Il faut en faire la demande lors de l'achat.

Notre enfant avait un portable fourni par l'école (technologie d'aide). Est-ce qu'il aura encore accès à cet appareil ?

Oui, la technologie d'aide fournie par l'école peut toujours être utilisée à l'école et à la maison.

Est-ce que notre enfant pourrait se servir de son portable personnel au lieu de sa technologie d'aide ?

Oui, pourvu que les logiciels nécessaires soient installés sur son ordinateur personnel. Avec un ordinateur personnel, il ne pourra toutefois pas imprimer à l'école ou avoir accès au Partage-élèves.

Devons-nous faire l'achat de logiciels tels Office 365 ?

Non, vous n'avez pas à faire l'achat d'Office 365 pour l'ordinateur de votre enfant. Tous les élèves de la maternelle à la 12^e année de notre District ont accès gratuitement à Office 365 (Word, PowerPoint, Outlook, Excel, Teams, etc.) sur leurs appareils personnels.

- Il est possible de faire le téléchargement de Microsoft Office 365 ou l'utiliser directement en ligne.

Comment pouvons-nous télécharger ces logiciels ?

- Vous pouvez cliquer [ici](#) afin de voir la marche à suivre pour en faire l'installation sur différents appareils (portables, tablettes et téléphones intelligents)
- De plus, visionnez [cette vidéo explicative](#).
- Votre enfant doit utiliser son nom d'utilisateur d'élève (ex. : abcdef12345@nbss.nbed.nb.ca) ainsi que son mot de passe afin d'accéder à Office 365. Si votre enfant a oublié son mot de passe, vous devez envoyer un courriel à l'école, après le 24 août 2020, ou à son enseignante ou son enseignant titulaire au début de l'année scolaire.